



Association des Usagers du Port de La TURBALLE
Capitainerie - Port de Plaisance
Quai Sévine Bustamente
44420 LA TURBALLE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 06 janvier 2024

Le samedi 06 janvier 2024 à 10:00 heure, les membres de l'Association des Usagers du Port de La TURBALLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Salle François-Marie LEBRUN rue de la fontaine 44420 La Turballe.

1. Sont présentes, les personnes enregistrées sur les fiches de présence émargées en début de séance. Soit 39 émargements (23 présents et 16 pouvoirs).
2. 1^{ère} délibération - l'assemblée générale désigne :
 - 2.1. en qualité de Président de séance : Carlos OLIVEIRA
 - 2.2. en qualité de Secrétaire de séance : Jean-Paul VOLANT
3. Rappel de l'Ordre du jour de l'AG constitutive :
 - Enregistrement des présents,
 - Enregistrement des inscriptions,
 - Élection du Président et du Secrétaire de séance,
 - Rapport moral et d'activité 2023,
 - Projets 2024,
 - Bilan Financier 2023
 - Bilan prévisionnel 2024
 - Élection du CA (9 membres) => élection du bureau (6 membres),
 - Questions diverses et Interventions des invités.
4. Rapport moral et d'activité sur l'année 2023 par Carlos OLIVEIRA :

Après son mot de bienvenue à toute l'assemblée, le Président de l'association fait un large exposé sur :

 - L'organisation mise en place par le Département de Loire-Atlantique entre :
 - Le Syndicat mixte, L.P.L.A. (pour l'ensemble des ports du département et actionnaire à 50% de L.A.N.),
 - La C.C.I. (actionnaire à 50% de L.A.N.),
 - Loire-Atlantique Pêche Plaisance, L.A.P.P.44 pour la gestion des ports de La TURBALLE et du CROISIC, de l'aire de carénage et des moyens de manutentions ainsi que de la mise en place du pôle de maintenance des Éoliennes du banc de Guérande,
 - Loire-Atlantique Nautisme, L.A.N. (créée pour la gestion de l'ensemble des ports de plaisance du Département et en subdélégation de L.A.P.P.44 pour La TURBALLE et Le CROISIC),
 - Le flou apparent sur la Direction de L.A.P.P.44 sans nomination depuis le départ de Monsieur Laurent NICOLLE ainsi que sur le devenir des Criées de La TURBALLE et du CROISIC.

- Les contacts pris et réunions programmées au cours de l'année 2023 avec :
 - L.A.N. : Messieurs Emmanuel JAHAN et Christophe GUÉNA,
 - L.A.P.P.44 : Monsieur Laurent NICOLLE,
 - Le syndicat mixte L.P.L.A. : Madame Lydia MEIGNEN, Messieurs Gildas GUGUEN, Emmanuel JAHAN et Christophe GUÉNA.

Ayant pour sujets principaux, les tarifs annoncés fin d'année 2022 et pratiqués depuis le 1^{er} janvier 2023 et les relations avec ces différentes administrations, de la part desquelles il est difficile d'obtenir des réponses aux questions posées.

- Contacts et réunions avec les Associations d'Usagers des différents ports de Loire-Atlantique et projet d'association commune.
- Le problème posé par l'élévateur 40T :
 - Cet élévateur a fait l'objet de pertes de contrôle occasionnant à 2 reprises des dommages sur les bateaux manutentionnés,
 - Le port est en litige avec le constructeur,
 - La date de remise en service est incertaine (délai \simeq 6 mois ?),
 - La saison des carénages est incertaine et pourrait contraindre les usagers à se tourner vers les ports voisins ?
- Les Projets 2024 :
 - Le bureau de l'Association est à la recherche d'un local qui permettrait d'organiser un rendez-vous périodique à définir (hebdomadaire // mensuel ?), idéalement sur le port. La question doit être soumise à la Municipalité ainsi qu'à L.A.N.
 - Dans le même esprit de convivialité et de regroupement, un repas annuel est à l'étude.

2^{ème} délibération - adoption du Rapport moral et d'activité 2023, des Projets 2024 :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 39/39

5. Bilan Financier 2023 et prévisionnel 2024 :

- Les diaporamas : Bilan Financier 2023 et Bilan prévisionnel 2024 sont projetés et commentés par le trésorier Patrick THUAULT.

3^{ème} délibération - adoption des Bilans Financier 2023 et prévisionnel 2024 :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 39/39

6. Élection du CA (9 membres) => élection du bureau (6 membres),

4^{ème} délibération - élection des membres du conseil d'administration.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 39/39

Sont élus :

	Nom	Prénom	Nom du Bateau	Ponton
1	OLIVEIRA	Carlos	BACCARA	H07
2	THUAULT	Patrick	PÉTOUNE	D42
3	LESAINE	Michel	RAPHAMLOU	E19
4	CHIOTASSO	Laurent	OCÉAM	H11
5	GONORD	Jean-Claude	BIQUETS 3	A30
6	DARGAISSE	Pierre	AQUARIUS 2	A28
7	COSTES	Jean-Marie	HUAHINÉ	A26
8	SARAZIN	Jean-Pierre	PETERGAG II	D40
9	VOLANT	Jean-Paul	ODIN	B52

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de trois ans (3 ans) maximum et renouvelable par tiers lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre de chaque année, le premier tiers étant tiré au sort.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

7. 5^{ème} délibération - désignation du bureau par les membres du CA

Président	OLIVEIRA	Carlos
Vice-Président	COSTES	Jean-Marie
Secrétaire	VOLANT	Jean-Paul
Secrétaire Adjoint	CHIOTASSO	Laurent
Trésorier	THUAULT	Patrick
Trésorier Adjoint	SARAZIN	Jean-Pierre

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de un an (1 an) et renouvelable lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre de chaque année,

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Ils reçoivent pouvoir d'effectuer,

- pour le Secrétaire : la gestion administrative de l'association,
- pour le Trésorier : la gestion comptable et du compte bancaire de l'association.

8. Intervention de Messieurs Emmanuel JAHAN directeur de L.A.N. et Christophe GUÉNA chef de port PIRIAC / LA TURBALLE :
- Description de la structure PIRIAC / LA TURBALLE et de la mutualisation des moyens entre les deux ports,
 - Interrogé sur les tarifs, Monsieur JAHAN réfute en permanence les remarques et réclamations faites. Ses réponses ont déjà été entendues à maintes reprises lors des réunions précédentes sur les motivations des hausses successives 2023 / 2024 pour le bassin intérieur et le tarif à l'ouverture de l'avant-port :
 - Uniformisation des tarifs vers celui du port de PIRIAC et à terme des ports du MORBIHAN, demande initiale du Syndicat Mixte,
 - Redevances vers L.A.P.P.44, 2023 = 70k€, 2024=130k€,
 - L'état du port au 1^{er} janvier 2023,
 - Remise à niveau des pontons, des bornes, des alimentations en eau, des conformités électriques, des bâtiments de la Capitainerie,
 - Dragage à programmer non provisionné ces dernières années, (coût : 1 Million €),
 - Personnel insuffisant, il faut recruter et mutualiser avec PIRIAC,
 - Tarif 2024 pour un bateau de 11.00m dans l'avant-port : 4025€, port du CROUESTY : 3908€, Monsieur JAHAN proteste en affirmant qu'il n'y a pas d'écart !
 - Sécurité du bassin extérieur : Monsieur GUÉNA assure qu'il n'y a pas de problème de sécurité, le plan d'eau étant suffisamment protégé !

Monsieur JAHAN nous informe que le bénéfice réalisé sur 2023 par L.A.N. s'élève à 350k€ soit une augmentation de plus de 60% ! :

Nous persistons et contestons en permanence les hausses successives, abusives et non justifiées des tarifs :

- 2022/2023 : 5 à 21 % selon les bateaux,
 - 2023/2024 : 5%.
-

Le Président : le 06 janvier 2024

Nom – Prénom :

Signature : **Carlos Oliveira**

